

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU  
COMITE NATIONAL DE SUIVI DES  
PROGRAMMES EUROPEENS  
PO FEDER 2014-2020**

**PROCEDURE ECRITE  
23 avril au 15 mai 2018**

**ILE DE LA REUNION  
FRANCE**





## SOMMAIRE

**1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion**

**2. Décision du Comité National de Suivi**



Comme le prévoit l'article 50 du Règlement n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil, un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) doit être transmis à la Commission Européenne chaque année du programme. !

Par ailleurs, le tableau des dates prévisionnelles des dossiers soumis à la procédure des grands projets a lui aussi fait l'objet d'une actualisation qui sera transmise à la Commission Européenne

Ainsi, ont été soumis au Comité National de Suivi par procédure écrite, du 6 au 23 juin 2017 les documents suivants :

- Projet de RAMO FEDER 2017 qui sera transmis en mai 2018 ;
- Résumé à l'intention des citoyens (annexe au RAMO 2017) ;
- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers (annexe au RAMO 2017) ;
- Rapport concernant l'approbation et la modification des critères de sélection suite à la modification du PO FEDER.



Ile de La Réunion – Comité National de Suivi

Procédure écrite - avril 2018



## 1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

Un avis formel du CESER a été reçu lors de la procédure écrite du CNS. Cet avis n'a donné lieu à aucune observation formelle.

## 2. Décision du CNS

Le Comité National de Suivi approuve le projet de RAMO FEDER et le rapport concernant l'approbation et la modification des critères de sélection suite à la modification du PO FEDER.